



**ORGANISME
DE FORMATION-CFA**

ORGANISATION DES TESTS DE SÉLECTION POUR :

LE BPJEPS SPÉCIALITÉ « EDUCATEUR SPORTIF »

MENTION « GOLF »

En fonction des documents fournis dans votre dossier d'inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation), vous allez être convoqué(e) pour participer :

- Aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection),
- Aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

PHASE 1

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Golf » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « Educateur Sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation des BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Golf » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
 - Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité.
 - Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité.
 - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du golf datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
 - Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

- Être capable de justifier du niveau technique suivant, au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du golf :
 - Pour les hommes : être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à 7.4, avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au Standard Scratch Score plus 7 dans des grands prix ou des épreuves nationales fédérales. Une seule carte par épreuve pourra être retenue.
 - Pour les femmes, être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à 9.4, avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au Standard Scratch Score plus 9 dans des grands prix ou des épreuves nationales fédérales. Une seule carte par épreuve pourra être retenue.

PHASE 2

TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfaits aux exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

1) SÉANCE D'INITIATION EN GOLF – 30 MINUTES

Les Tests de sélection de l'organisme de formation
Elle a pour but de vérifier :

- La capacité d'évaluer les risques et objectifs liés à la pratique du golf.
- La capacité d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.
- La capacité de mettre en œuvre une séance d'initiation en sécurité

2) ENTRETIEN – DURÉE : 15 MINUTES

L'entretien porte sur :

- Le CV du candidat mettant en évidence ses acquis en matière scolaire, professionnelle, sportive et d'animation, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance.
- La lettre de motivation précisant le projet professionnel (la relation entre le parcours de formation et l'emploi visé, le champ d'intervention professionnelle souhaité, le type de structure employeur visé, les conditions de financement de la formation, les perspectives d'évolution à moyen terme.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au 03.80.74.08.88 ou à l'adresse mail suivante : inscription@formapi.fr